

Madame, Monsieur,

J'ai été nanti par plusieurs chefs d'établissements scolaires vaudois que vous leur aviez fait parvenir (ou parfois directement à leurs maîtres) un DVD intitulé "L'histoire des droits de l'homme", accompagné d'un dossier pédagogique, édité par l'église de scientologie.

Votre démarche n'est pas admissible et contrevient clairement aux dispositions légales et réglementaires en lien avec l'enseignement (cf. par exemple article 4 de la Loi scolaire ou article 191 de son Règlement d'application).

**Aussi, je vous saurais gré de mettre un terme immédiat à cette pratique, sous peine de recourir aux dispositions juridiques ad hoc.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

24 heures,  
28.06.2013

Un mail en provenance du DFJC, dont nous avons reçu une copie

# La scientologie tente de s'inviter dans les classes

**Le Département a dû intervenir pour bloquer la diffusion d'un DVD, innocent en apparence**

**Lise Bourgeois**

L'école vaudoise a été approchée ce printemps par une association de défense des droits de l'homme parrainée par la scientologie. L'affaire s'est déroulée sur plusieurs semaines, durant lesquelles le groupement en question a fait son possible pour promouvoir auprès des établissements un DVD sur l'histoire des droits humains. Au final, fin mai, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a opposé un veto formel avec menace de procédure juridique.

Enseigner l'histoire des droits de l'homme à l'école, quoi de plus normal? C'est ce que professe l'association Des jeunes pour les droits de l'homme. Le mouvement a produit un DVD, par ailleurs très bien fait, qui présente les origines et les questionnements ayant conduit à l'élaboration, en 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En février, la présidente de l'association, Gisèle de Benoît, est venue présenter le DVD à un collaborateur pédagogique du DFJC. Lors de cet entretien, le DVD a été visionné et la démarche de l'association expliquée, «en toute transparence», selon Gisèle de Benoît. Mais il y a eu, semble-t-il, un malentendu sur la question de l'origine de ce DVD. François Sulliger, le collaborateur du DFJC qui a reçu Mme de Benoît, assure que

«Le DVD en soi n'est pas mauvais. Mais il a fallu aller sur internet pour découvrir

que l'Eglise de scientologie était derrière»

**Serge Martin**, adjoint à la Direction générale de l'enseignement obligatoire

les liens du DVD avec la scientologie n'ont pas été mentionnés.

**Menaces judiciaires**

C'est la raison pour laquelle l'équipe pédagogique n'a pas opposé de refus formel dans un tout

premier temps. Mais, en cherchant sur internet, les responsables ont réalisé que l'association Des jeunes pour les droits de l'homme avait des liens avec l'Eglise de scientologie.

La réaction ne s'est pas fait attendre. Le DFJC a ordonné que cessent les envois du DVD aux établissements qui avaient démarré entre-temps, sous peine de «recourir aux dispositions juridiques ad hoc».

Serge Martin, adjoint à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGE0), commente: «Nous avons demandé à l'association de cesser ses envois et nous avons envoyé une copie du mail aux directions pour les prévenir. Le DVD en soi n'est pas mauvais. Mais il a fallu aller sur internet pour découvrir que l'Eglise de scientologie était derrière.»

Pour l'institution scolaire, une telle révélation ne laisse aucun choix: «L'école est laïque, reprend Serge Martin, et nous ne pouvons pas nous permettre d'accepter la diffusion d'un tel DVD. Le simple lien avec la scientologie l'interdit.»

Gisèle de Benoît estime, quant à elle, que la question de l'enseignement des droits humains est parfaitement «laïque et séculière»: «Nous avons été totalement transparents. Nous avons informé le Département du moment où nous avons envoyé le DVD dans les écoles, et le Département n'a pas émis d'objection à cet envoi. Auparavant, nous avions clairement indiqué que la maison qui a produit le film avait reçu un soutien financier de la part de l'Eglise de scientologie internationale.»

Elle interprète l'interdiction du Département comme une volonté de «censurer» un film pourrant en



**Les droits de l'homme en DVD**  
Le DVD contient notamment un petit film qui explique les origines de la rédaction des droits de l'homme et les questionnements qui ont suivi. Même s'il reconnaît à ce matériel une certaine qualité, le Département proscrit tout document ayant quelque lien que ce soit avec la scientologie. Dans le mail ci-dessus, le directeur de l'école obligatoire l'a fait savoir sans ambiguïté. DR

libre accès sur le web. Une telle décision, selon elle, «porte atteinte» à des droits fondamentaux, en particulier le droit des enfants à recevoir une éducation inculquant le respect des droits de l'homme.

**Propagande proscrite**

De son côté, le DFJC invoque simplement sa propre loi scolaire et son règlement, qui stipulent que l'école «respecte les convictions religieuses, morales et politiques des enfants et de leurs parents», mais que «toute forme de propagande» y est interdite.

On l'aura compris: les DVD ne seront pas utilisés en classe. Du reste, le Plan d'étude romand comprend déjà un chapitre sur les droits de l'homme. Un enseignant qui pourrait notamment avoir l'avantage de prévenir leur récupération par des mouvements pour le moins controversés.

## Ces associations qui n'annoncent pas la couleur

● Le Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) est financé par les Cantons de Genève, de Vaud, du Valais et du Tessin. Il a pour mission d'identifier pour le public les mouvements religieux peu connus, de trouver de la documentation fiable sur telle ou telle thérapie alternative ou de déceler les tentatives d'infiltration que peuvent mettre en œuvre certaines sectes. Sa directrice, la sociologue Brigitte Knobel, donne son analyse.

**Est-il courant que l'Eglise de scientologie tente de**

**s'approcher des écoles?**

Non. A notre connaissance, les associations parrainées par l'Eglise de scientologie - comme l'Association internationale Des jeunes pour les droits de l'homme ou Non à la drogue, oui à la vie, ou encore Le Chemin du Bonheur - diffusent davantage leur documentation sur des stands publics que dans les écoles. Cela dit, en avril de cette année, l'association Le Chemin du Bonheur est intervenue dans les écoles fibourgeoises.

**Peut-on parler de tentative d'infiltration?**

En général, ces associations n'indiquent pas qu'elles sont parrainées par l'Eglise de scientologie. Elles ont bien sûr le droit de ne pas l'indiquer. Il n'en demeure pas moins qu'il est important, surtout pour des raisons déontologiques, de donner au public les informations nécessaires pour connaître la provenance de la documentation. C'est comme pour les produits alimentaires. Le consommateur demande à être informé sur l'origine des produits.

**Que pensez-vous du DVD dont il est question ici?**

Il est important que les jeunes connaissent la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cela participe de l'éducation à la tolérance. Le DVD proposé par Des jeunes pour les droits de l'homme va dans ce sens et ne fait nulle part référence à l'Eglise de scientologie. Cela dit, il existe de nombreux manuels pédagogiques qui abordent cette question, à commencer par ceux proposés par l'ONU, l'UNICEF ou encore l'Office du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui est à Genève. Les enseignants ont le choix.

**res précise**

intercantonal  
ion sur les croyances

(CIC), mentionné dans notre article d'hier sur la scientologie à l'école, tient à préciser qu'il n'est pas un service d'enquête sur les sectes, mais un centre qui recueille l'information auprès de nombreux spécialistes des questions religieuses, tout comme auprès des groupes religieux eux-mêmes, afin de disposer d'une documentation spécialisée.